Image not found or type unknown

Desaccord sur la valeur d'une donation

Par **zsoyyo**, le **07/04/2011** à **15:42**

Bonjour, il s'agit d'une succession où l'un des enfants, appellons-le Paul, avait bénéficié, d'une donation, 10 ans auparavant, en avancement d'hoirie d'une maison. Les parents sont décédés et il faut regler cette succession qui concernent Paul et 2 de ses frères.
Les 2 frères ne sont pas d'accord avec la valeur proposée par Paul.
Les 3 frères ont choisi de faire évaluer le bien par un expert judiciaire, mais hors du cadre judiciaire, de manière "amiable". L'expert a donné une valeur que Paul ne veut pas accepter, la jugeant trop élevée.
Que peut-il se passer maintenant, si Paul ne veut pas changer d'avis.
Merci d'avance pour tout renseignement sur le sujet.

Par **francis050350**, le **12/04/2011** à **12:55**

Bonjour ,
Apparemment dans ce cas un seul enfant à bénéficié d'une donation hors du cadre d'une donation partage.
Il faut donc que chcun recoive ses droits en limitant l'avantage de Paul à la quotité disponible (1/4) . le problème est de calculer la valeur vénale à la date de chaque décès pour déterminer les droits de chacun à cette date.
Bon courage !
A défaut d'accord , seul le juge suite à une procédure peut décider.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés